

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2013

Le huit juillet 2013 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2013

Présents : Mmes BURRIAT, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, SCOLARI
Messieurs BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, ROUDET, TROUILLOUD.

Pouvoirs Mme PEYLIN donne procuration à Mme MARRANT, Mme RONDELET donne procuration à M. ROUDET, M. MIRALLES donne procuration à Mme. MONTEREMAL, M. PERRIN donne procuration à M. BOIZARD

Absent : Mrs. ROUGEMONT, SCHNEIDER.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Monsieur Roger TROUILLOUD- adopté à l'unanimité
Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

Décision 21/2013 : Implantation d'un distributeur automatique de billets

Décision 22/2013 : annulée

Décision 23/2013 : DIA section C n°518P rue des jar dins

Décision 24/2013 : DIA section C n°1447 le grand ch amp – rue du Charrat

Délibération N° 47/2013 :

CONVENTION PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE DE CROSSEY AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

Monsieur Jean-François GAUJOUR, Rapporteur,

Vu le courrier du 11 mars 2013 de la ville de Voiron, rappelant les dispositions applicables depuis le 01/01/2008 pour la gestion des Centre Médico-scolaires, dispositions selon lesquelles la ville de Voiron sollicite en qualité de ville siège, une participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron.

Vu la délibération prise par le Conseil municipal de Voiron, dans sa séance du 15 novembre 2012 fixant la participation à la somme forfaitaire de 0,54 € par élève du 1^{er} degré.

Vu le projet de convention reçu de la ville de Voiron, pour l'année scolaire 2012/2013,

Vu les articles L 541-1 (modifié par les lois n°s 2002-73 du 17 janvier 2002 et 2007-293 du 05 mars 2007) du code de l'éducation, rendant obligatoire une visite médicale au cours des sixièmes, ou neuvième ou douzième et ou quinzième années de l'enfant.

Vu le courrier de la Mairie de Voiron en date du 28 mai 2013, donnant des détails sur le budget du centre médico- scolaire

Vu le montant de la participation qui s'élève à 157,68 €

PROPOSE

De présenter au vote le projet de convention,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal décide par 14 voix

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Délibération N° 48/2013

SIGNATURE CONVENTION DE FORMATION

Monsieur le Maire rappelle que 3 agents effectuant leur mission au restaurant et à la garderie scolaire doivent effectuer un stage de découverte de l'animation avant de passer le BAFA.

Ce stage de découverte de l'animation devant se passer au Centre de loisirs sans hébergement de Coublevie, une convention doit être signée entre la Commune et l'organisme gestionnaire du CLSH de Coublevie.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du texte de la convention, par 14 voix pour

- **Autorise** le Maire à signer la convention de formation entre la commune de St Etienne de Crossey et l'organisme gestionnaire du Centre de loisirs sans hébergement de Coublevie.

Délibération N° 49/2013 :

TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2013-2014

Monsieur Jean François GAUJOUR Maire expose au Conseil municipal, le programme de la saison culturelle pour l'année 2013 -2014 et propose les tarifs suivants pour les spectacles

HUMOUR GLOIRE ET BEAUTE			
BILLET 1 SPECTACLE (ni repris, ni échangé)	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT <26 ans, >65 ans, étudiant, chômeur	TARIF ENFANT <12 ans
CINE-CONCERT « La jeune fille au carton à chapeau » 11 octobre 2013	8€	6€	4€
THEATRE / MARIONETTES GEANTES « Miss Frankenstein » novembre 2013	9€	7€	5€
HUMORISTE One Woman Show « Un cœur à prendre » janvier 2014	9€	7€	5€
SEMAINE DU JAZZ « L'Amuzegueule » avril 2014	9€	7€	5€
CONCERT DECENTRALISE MC2 « Les musiciens du Louvre MOZART » 15 mai 2014	8€	8€	6€

ABONNEMENTS (ni repris, ni échangé)	<i>REMISE appliquée à chaque tarif</i>
TICKET CHIC (3 spectacles au choix)	-10%
TICKET CHOC (4 spectacles au choix)	-15%
TICKET CLASS (5 spectacles)	-20%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** : à l'unanimité (14 voix) les tarifs de la saison culturelle 2013-2014

Délibération N° 50/2013 :

AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le cadre du marché à procédure adaptée d'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U) de la commune par révision du plan d'occupation des sols, un total de 30 mois de procédure était prévu.

Monsieur le Maire rappelle, qu'un premier avenant en date du 10 janvier 2013 a prorogé le délai d'exécution du marché de 7 mois c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2013.

Le projet du PLU a été arrêté lors de la réunion de l'assemblée délibérante en mars 2013.
Par conséquent, la durée du marché doit être prolongée de 6 mois soit jusqu'au 31 janvier 2014.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la signature de l'avenant N°2 au marché public d'élaboration du plan local d'urbanisme.

La présente délibération est adoptée à 14 voix :

Délibération N° 51/2013 :

VIREMENT DE CREDIT N°04/2013

Vu les publications nécessaires à la consultation des personnes associée ainsi qu'à l'enquête publique du PLU,
Vu que ces publications génèrent une dépense supplémentaire de 1945€ sur l'opération,

Vu les missions complémentaires au projet de réhabilitation de la Cure, (Mission SPS pour 3367 € TTC, Mission SOCOTEC pour 8504 € TTC), il convient de rajouter ces missions au coût de l'opération, ainsi que la somme de 2600€ TTC de réactualisation du coût communiqué par le Maître D'œuvre, soit une augmentation de crédits ouverts au BP 2013 pour 14 471€.

Vu le coût estimatif réactualisé par le Maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la mairie pour 3824€, il convient également d'augmenter l'enveloppe du BP 2013 pour cette opération.

Monsieur le maire :

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2013 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	Dépenses
	INVESTISSEMENT :	
202-42	Etudes urbanistiques	+1 945,00
2132-105	Bâtiments de rapport	+14 471,00
21311-36	Bâtiment administratif	+3 824,00
020	Dépenses imprévues	-20 240,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal vote par 12 voix et 2 abstentions la modification des crédits inscrits au budget primitif 2013 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :**Finances et sports :

La saison sportive est terminée.

L'association football club ayant regretté l'absence des élus à leur assemblée générale, monsieur Trouilloud explique que les élus n'ont pas été destinataires d'une invitation, que s'ils en avaient eu une, ils se seraient rendus à l'assemblée générale.

L'entreprise Laquet est intervenue sur les deux terrains de foot pour l'entretien annuel.

Prochaine commission le 17 septembre 2013

Urbanisme :

Monsieur le maire rappelle les dates de l'enquête publique pour le PLU qui aura lieu du 19 août au 27 septembre 2013.

Une esquisse a été présentée aux élus par l'architecte de la SEMCODA le 20 juin. Le permis de construire ne sera pas déposé avant le mois de septembre.

Prochaine commission le 22 juillet 2013

Travaux :

Le début des travaux de la salle des fêtes devraient débuter mi-juillet.

La consultation pour l'isolation de la mairie est en cours la commission d'appel d'offre se réunira le 26 juillet pour l'ouverture des plis. Les travaux pourront commencer début septembre.

La consultation pour les travaux de la cure va être transmise aux « Affiches » le 10 juillet pour une ouverture des plis prévus début août. Les travaux devraient débuter en septembre.

La consultation pour les démolitions sera également transmise aux « Affiches » le 10 juillet. Il est prévu une tranche ferme : la maison « Fagot » et une tranche conditionnelle pour les autres bâtiments.

La société Verdi retenue pour l'étude du centre Bourg a rencontré l'architecte de la SEMCODA. La société Verdi pourrait présenter une esquisse fin juillet.

Les réparations des malfaçons des RD 520 et 49 seront faites fin août par la Colas qui est mandatée par le Conseil général.

La Colas va également réparer un caniveau sur la placette devant la garderie.

Prochaine commission le 29 août 2013

Vie du village

Madame Montéréal rappelle que la saison culturelle, c'est aussi le cinéma en plein air du 27 août, avec cette année le film « la guerre des boutons », nouvelle version.

Pour la prochaine saison, en plus des spectacles organisés sur Crossey, la commission envisage de passer une convention avec MC2 en vue d'obtenir des tarifs groupe pour certains spectacles.

Le forum des associations aura lieu le 7 septembre

Prochaine commission le 20 août 2013

Commission Intergénérationnelle :

Monsieur Vitoux est parti à la retraite, il sera remplacé par Monsieur Delannée Philippe.

Monsieur le Maire exprime la satisfaction du conseil municipal de savoir que le bureau de la crèche a été élu par les membres d'un conseil d'administration plus nombreux que le précédent et rappelle que la commune de St Etienne de Crossey ainsi que les 2 communes voisines St Aupre et St Nicolas aident et soutiennent l'association qui gère la crèche.

Clôture de la séance à 22 h 00

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2013 A 20H30 DANS LA SALLE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 15 juillet 2013